



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 23 juin 2004

Diffusion restreinte  
**CDL-PV(2004)002syn**  
Or. angl.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**59<sup>e</sup> SESSION PLÉNIÈRE**  
**(Venise, 18-19 juin 2004)**

**C A R N E T   D E   B O R D**

La Commission :

- a eu un échange de vues avec l'Ambassadeur Froysnes, Représentant permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, sur la coopération entre le Comité des Ministres et la Commission de Venise ;
- a eu un échange de vues avec M. Holovaty, Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, sur la coopération avec l'Assemblée ;
- a eu un échange de vues avec M. Martini, Membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec le Congrès ;
- a eu un échange de vues avec M. Alomar, Gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, sur les activités de la Banque ainsi qu'une éventuelle coopération avec la Commission ;
- a eu un échange de vues avec M. l'Ambassadeur Strohal, Directeur du BIDDH, sur la coopération entre la Commission et le BIDDH ;
- a entériné les lignes directrices, établies par l'OSCE/BIDDH en coopération avec la Commission, sur l'examen de la législation affectant la religion ou les croyances ;
- a adopté l'avis sur les aspects constitutionnels du projet de loi sur les critères à établir pour la réorganisation de la division administrative territoriale de la République d'Albanie ;
- a pris note des commentaires sur les amendements à la loi sur le statut des anciens prisonniers politiques de l'Albanie ;
- a reporté l'examen du projet d'avis sur la loi sur la procédure de conduite des réunions et manifestations dans la République d'Arménie ;
- a été informée par M. Torossian de l'avancement de la coopération entre la Commission et l'Arménie, en particulier en ce qui concerne la révision constitutionnelle et les amendements à la loi sur les partis politiques et au code électorale ;

- a adopté l'avis sur le règlement intérieur de la cour constitutionnelle de l'Azerbaïdjan ;
- a entériné les commentaires sur la loi sur les partis politiques en Azerbaïdjan ;
- a été informée par M. Tuori des progrès de la restructuration des institutions d'ombudsman en Bosnie-Herzégovine ;
- a adopté l'avis sur le projet de loi constitutionnelle sur le statut de l'Adjarie ;
- a adopté l'avis sur le projet de loi relatif au soutien apporté aux Roumains qui vivent à l'étranger ;
- a été informée par M. Hazaparu des développements constitutionnels récents en Roumanie ;
- a adopté l'avis sur le projet de loi révisée sur l'exercice des droits et libertés des minorités nationales et ethniques au Monténégro ;
- a été informée par M. Djeric de l'état de la réforme constitutionnelle en Serbie-Monténégro ;
- a eu un échange de vues avec M. Kilinç sur le projet d'amendements constitutionnels en vue de l'introduction du recours individuel devant la cour constitutionnelle turque et a adopté a adopté l'avis sur le projet d'amendements constiutionnels concernés ;
- a entériné les commentaires sur le projet de loi sur le bureau du Procureur de l'Ukraine ;
- a adopté l'avis sur la dernière version du projet de loi amendant la loi sur les minorités nationales en Ukraine ;
- a été informée par M. Mifsud Bonnici de sa participation au Séminaire sur la dimension humaine de l'OSCE, qui s'est tenu à Varsovie du 12 au 14 mai 2004, et des travaux du groupe des sommités sur le futur de la démocratie ;
- a été informée par M. Bedjaoui, Président du Conseil constitutionnel de l'Algérie, de l'expérience algérienne en matière de contrôle de constitutionnalité et a tenu un échange de vues sur les modalités de coopération future entre l'Algérie et la Commission ;
- a été informée par M. Colombo Campbell, Président du Tribunal constitutionnel du Chili, des développements constitutionnels récents au Chili et a tenu un échange de vues sur les modalités de coopération future entre le Chili et la Commission ;
- a été informée par M. Cardoso da Costa des développements constitutionnels récents au Portugal ;
- a été informée par M. Chaskalson, Chief Justice de l'Afrique du Sud, de la création de la Commission des juges d'Afrique australe (SAJC), qu'il préside, et a tenu un échange de vues sur la coopération future entre la SAJC et la Commission ;
- sous réserve de confirmation par l'OSCE/BIDDH, a adopté les recommandations conjointes de la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH sur le droit électoral et l'administration des élections en Moldova ;
- sous réserve de confirmation par l'OSCE/BIDDH, a adopté les recommandations conjointes de la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH sur le droit électoral et l'administration des élections en Albanie ;
- a adopté le questionnaire sur l'usage du référendum ;

- a été informée de la préparation d'une étude concernant la définition des minorités – le critère de la citoyenneté, et de la coopération entre la Commission et le Comité consultatif sur la Convention cadre pour la protection des minorités nationales, le groupe d'experts sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, le haut Commissaire des minorités nationales de l'OSCE et la Sous-commission pour les droits de l'homme des Nations Unies, en particulier dans ce domaine ;
- a été informée de la préparation de l'avis sur la situation des droits de l'homme au Kosovo ;
- au cours d'un échange de vues avec M. Rosenfeld, ancien Président de l'Association internationale de droit constitutionnel, a approuvé un projet d'accord entre l'AIDC et la Commission ;
- a confirmé les dates de sa prochaine session plénière (8-9 octobre 2004) ainsi que les dates des sessions en 2005 (11-12 mars ; 10-11 juin ; 21-22 octobre ; 16-17 décembre 2005).